



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lapins : Auvergne

Question écrite n° 9786

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'inquiétude des producteurs de lapins de la région Auvergne face à la baisse sensible des enveloppes financières de l'OFIVAL et donc de la diminution des crédits consacrés par l'Etat au développement de la filière cunicole. Compte tenu de l'intérêt que représente cette filière pour l'agriculture française et de la nécessité d'augmenter encore son potentiel de production face aux échéances européennes de 1993, il lui demande quelles sont ses intentions à l'égard d'une augmentation nécessaire de l'enveloppe contractualisable de l'OFIVAL pour la région Auvergne.

Texte de la réponse

Reponse. - Après les derniers arbitrages du comité interministeriel d'aménagement du territoire et les conférences régionales par espèce, l'augmentation des crédits dont disposera la filière cunicole sera de 0,6 million soit 5 millions de francs contre 4,4 millions de francs par an pour la précédente période. Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, la région Auvergne reste cependant celle dont la dotation est la plus élevée (790 000 F par an) dans l'absolu et relativement à la production en place. Les crédits contractualisés au titre du neuvième plan n'ayant été, par ailleurs, utilisés qu'à 95 p 100, la dotation dévolue à la région Auvergne est apparue satisfaisante au maître d'œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9786

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 823